

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme**COMMISSION PERMANENTE DU 3 JUILLET 2019****Rapport n° CP 2019-265****POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ : TROISIÈME AFFECTATION
POUR 2019**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Texte de l'amendement :**

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Décide, suite à l'audition par la commission de l'Environnement, le 28 juin 2019, de la société Vinci à propos de la pollution de la Seine occasionnée par ses activités à Nanterre, de recevoir pour compléter ces auditions les associations environnementales et de pêcheurs locales ».

Exposé des motifs :**Faire toute la lumière sur la pollution de la Seine par la société Vinci, en auditionnant les associations**

La commission Environnement de la Région Ile-de-France a auditionné le 28 juin dernier la société Vinci pour qu'elle s'explique sur les conditions dans lesquelles elle a pollué la Seine à Nanterre avec du béton.

S'il était important d'entendre les représentants de Vinci sur la façon dont a pu se produire cette atteinte intolérable à l'environnement et à la biodiversité, les élu.e.s ne peuvent se contenter d'une telle audition, qui ressemblait davantage à une séance d'autojustification de Vinci.

Pour compléter cette audition, il est donc indispensable que soient également entendus par la Commission de l'Environnement, dans les meilleurs délais, les représentants des associations environnementales et de pêcheurs, notamment l'Association de pêche et de protection des milieux aquatiques, qui ont alerté sur cette pollution et déposé un recours en justice.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISE
Présidente de groupe